



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 1 7 / 0 6 / 2 0 2 4

Dossier complet le : 0 9 / 0 8 / 2 0 2 4

N° d'enregistrement : 2024-7961

1 Intitulé du projet

LA CHAIZE LE VICOMTE - projet de centrale photovoltaïque au sol

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

Vendée Energie

Raison sociale

Vendée Energie

N° SIRET

7 5 2 5 6 1 8 7 8 0 0 0 1 4

Type de société (SA, SCI...)

SA

Représentant de la personne morale : ☐ Madame

Nom

LOIZEAU

☒ Monsieur

Prénom(s)

Olivier

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
Partie 5 - Energie 30. Installations photovoltaïques de production d'électricité (hormis celles sur toitures, ainsi que celles sur ombrières situées	Installations d'une puissance égale ou supérieure à 300 kWc et inférieure à 1 MWc.

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Construction d'une centrale photovoltaïque au sol de 560 kWc sur une ancienne décharge dont une partie ayant servie de centre d'enfouissement de déchets.

Ce projet permettra la production d'environ 600 MWh d'électricité par an, soit l'équivalent de 253 habitants. Le projet sera développé par Vendée Energie puis construit par Roche Agglo Energies, société de projets créée conjointement par Vendée Energie et l'EPCI La Roche sur Yon Agglomération.

4.2 Objectifs du projet

Production d'énergie renouvelable sur un terrain sans vocation agricole.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Pour un parc photovoltaïque de l'envergure du projet envisagé sur le site de La Chaize, le temps de construction est évalué à 6 mois et prévu entre avril et octobre 2026. Cette phase travaux se décompose en plusieurs étapes :

- La préparation du site
 - Mise en place des voies d'accès (145m²)
 - Installation des clôtures et mesurage des points pour l'ancrage des structures photovoltaïques
 - Installation de préfabriqués
- Construction du réseau électrique
- Implantation de l'installation photovoltaïque
 - Approvisionnement en pièces sur le site
 - Préparation des surfaces
 - Mise en place des gabions (L=4350mm, l=800mm, h=467mm)
 - Montage mécanique des structures porteuses
 - Pose des modules photovoltaïques sur les structures porteuses
 - Câblage et raccordement électrique via chemin de câbles non enterré
- Installation des onduleurs, des locaux techniques et du poste de livraison
- Câblage et raccordement électrique envisagé sur la ligne HTA souterraine présente en périphérie du site d'implantation (un plan des raccordement réseau est illustré dans l'annexe facultative 2)

L'écartement prévu entre les modules (interstice de 1 à 2 cm) maintient une alimentation en eau sous toute la surface du panneau. De plus, les rangées de panneaux installées pour ce projet présenteront un espacement entre chaque panneau (± 20 cm) et rangées de panneaux (3 m). La surface cumulée des panneaux n'engendrera pas de "déplacement" ou "d'interception" notable des eaux pluviales puisque les modules seront suffisamment espacés.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

La durée de la phase d'exploitation prévue est de 30 ans.

✓ Entretien du site

Une fois en exploitation, une centrale photovoltaïque ne demande que peu de maintenance. Aussi, les périodes temporelles d'entretien du site se concentrent notamment sur la période printemps – été et sera adaptée aux besoins de la zone.

La maîtrise de la végétation se fera par la mise en place d'un pâturage ovin et ponctuellement de manière mécanique (tonte/débroussaillage). Aucune utilisation de produit chimique sera faite sur la zone pour l'entretien du couvert végétal.

✓ Maintenance

Pour ce qui concerne le matériel photovoltaïque, les principales tâches de maintenance curative sont les suivantes :

- Nettoyage des modules photovoltaïques : en fonction de la salissure observée. Le nettoyage s'effectue à l'aide d'une lance à eau « haute-pression » sans aucun produit chimique pour le nettoyage ;
- Nettoyage et vérifications électriques des onduleurs, transformateurs et boîtes de jonctions ;
- Remplacement des éléments défectueux (structures, panneau, matériel électrique, etc.) ;
- Remplacement ponctuel des éléments électriques à mesure ;
- Vérification des connectiques et échauffements anormaux.

✓ Démantèlement

La phase de démantèlement sera prise en charge par Vendée Energie et comprendra :

- le recyclage des modules et des structures
- un retour du terrain à l'état initial (avant le projet)

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Déclaration préalable

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Table photovoltaïque de 18 modules : largeur/longueur/point bas/point haut Environ 50 tables seront installées sur le site. Pas de création de voiries. Mise en place d'un poste de transformation et de poste de livraison de 4,62m*2,40m. Implantation d'une clôture de 2m de haut sur les limites de propriétés, ainsi qu'un portail d'accès de 6m au Sud.	4.2m/10.5m/0.7m/2.3m

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : ° , " N Lat. : ° , " W

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° , " Lat. : ° , "

Point de d'arrivée : Long. : ° , " Lat. : ° , "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLU
Zonage : 1AUe

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☒ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d’implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l’outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l’environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d’intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☒	☐	ZNIEFF de type 2 : Zone de bois et bocages à l’Est de La Roche-sur-Yon (520005759)
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d’une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	D'après les recherches bibliographiques, la zone de projet n'est pas concernée par la présence d'une zone humide. Aucune observation de terrain n'a permis de recenser la présence d'une zone humide.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☒	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☐	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☒	☐	Ancienne décharge : PAL8501574
Dans une zone de répartition des eaux ?	☒	☐	La zone du projet est localisée sur le "Bassin versant de socle du marais poitevin" en zone de répartition des eaux du Marais Poitevin Aucune infiltration des eaux n'est supposée engendrer une pollution des eaux souterraines (absence de produits chimiques l'or de l'entretien, etc.). Une sensibilisation des équipes étant en charge du chantier sera faite et permettra de réduire les risques de pollution.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	ZPS (FR5410100) et ZSC (FR5200659) du Marais Poitevin à 15 km au Sud
D'un site classé ?	☐	☒	A 33 km au Sud-Ouest : "LA POINTE DU PAYRE, LES MARAIS ET LE BOIS DU VEILLON"

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	L'écartement prévu entre les modules (interstice de 1 à 2 cm) maintient une alimentation en eau sous toute la surface du panneau. De plus, les rangées de panneaux photovoltaïques installées pour ce projet présenteront un espacement entre chaque panneau (± 20 cm) et rangées de panneaux (3 m). La surface cumulée des panneaux n'engendrera pas de "déplacement" ou "d'interception" notable des eaux pluviales puisque les modules seront suffisamment espacés.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Les haies périphériques du site seront intégralement préservées. L'installation photovoltaïque sera uniquement présente sur la partie enfouissement de déchets. Pendant la phase exploitation de la centrale, un éco-pâturage sera mis en place pour la gestion de la végétation de la parcelle. Aucune espèce patrimoniale et/ou protégée n'effectue une partie ou l'entièreté de son cycle biologique sur la zone du projet.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	
Milieu naturel	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Il n'y a actuellement pas d'activité agricole ni forestière sur le site. La zone de projet correspond à une friche herbacée à arbustive basse sans intérêt écologique notable.
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	Le site est classé site et sol pollué. L'ajout de photovoltaïque ne viendra pas ajouter de risque de pollution supplémentaire de part le système de fixation au sol choisi (leste). Le risque d'incendie est faible grâce à l'entretien de la végétation, la surveillance de la centrale, le respect des normes de construction, les contrôles électriques et tests thermographiques annuels.
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	La commune est concernée par un risque "Radon" et un risque sismique. Les travaux, n'impliquant pas de constructions destinées à accueillir du public à court, moyen ou long terme, les risques naturels évoqués ci-dessus n'auront pas d'impacts.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☐	☒	Augmentation temporaire du trafic durant la phase travaux (6 mois) et très ponctuellement en phase d'exploitation pour les opérations d'entretien et de maintenance. Le projet est situé dans une zone peu passante, la seule infrastructure routière bordant le projet étant une route rurale peu fréquentée.
	Est-il source de bruit ?	☐	☒	L'augmentation du bruit correspondra notamment aux engins de chantier lors de la phase travaux. Au regard du contexte local (routes zone industrielle), le bruit produit par la centrale sera négligeable
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	Au regard du contexte local (routes zone industrielle), les vibrations produites par les travaux (véhicules, ancrage des structures porteuses, etc.) seront négligeables
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	Comme toute création de parc photovoltaïque, la phase chantier ainsi que la phase de démantèlement nécessiteront la consommation d'une certaine quantité d'énergie, quantité très faible comparée aux bénéfices qui seront fait par la production d'énergie de la centrale en phase d'exploitation. Une grande majorité des déchets matériels seront recyclés et/ou revalorisés (95% des structures photovoltaïques).
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Le site est d'ores et déjà masqué par des haies périphériques et ne nécessitera donc pas de mesure d'intégration paysagère.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Un usage nouveau de production d'énergie sera donné au site à moindre enjeu foncier que représente cette ancienne décharge. Ce site n'a pas de vocation agricole ou forestière. Le classement de la parcelle en zone 1AUe, et donc une zone à urbaniser à court terme avec une option économique, est donc en accord avec les objectifs du présent projet, en plus d'un objectif environnemental par le développement d'énergies renouvelables.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d’être cumulées avec d’autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

La zone de projet est une friche herbacée à arbustive basse. Plusieurs espèces d'oiseaux semblent nicher sur les haies périphériques, mais celles-ci seront conservées. Une espèce protégée (Grenouille verte) est présente sur le site en passage. Une zone au Nord est colonisée par une EEE (Robinier faux acacia). Les habitats de la zone de projet ne semblent pas correspondre aux enjeux des zonages naturels identifiés. Le projet n'est situé sur aucune zone protégée réglementairement interdisant sa construction.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

L'entretien sera réalisé par de l'éco-pâturage.

Ce projet a pour but de produire de l'électricité par des panneaux photovoltaïques. Il s'agit donc de substituer une énergie fossile et polluante par de l'électricité solaire, renouvelable et sans aucune émission de pollution due à l'installation sur le site.

Les mesures ci-dessous seront appliquées afin de réduire les effets négatifs du projet sur l'environnement:

- évitement des haies (évitement prévu dès la conception du projet)
- mise en place de bonnes pratiques afin d'éviter la dissémination des EEE
- sensibilisation à la présence potentielle d'espèces protégées (amphibiens, reptiles) et action associées (réduction de la vitesse des engins, vigilance à ne pas créer de zones pièges)
- adaptation des périodes d'entretien (hors période de reproduction)

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Nous estimons que ce projet doit être dispensé d'une évaluation environnementale car l'implantation des tables photovoltaïques se situe au-dessus d'un site au sol pollué, donc un terrain sans vocation agricole ni enjeu naturel.

De plus, ce projet s'inscrit dans le cadre de la loi d'accélération du déploiement des énergies renouvelables en France en vue de se substituer aux énergies fossiles.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☒
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☒
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☒
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☒
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☒
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☒

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d’ouvrage ou petitionnaire

ⓘ Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d’évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Plan de façade d'une table photovoltaïque qui sera implantée.	☒
2	Rapport concluant sur les incidences du projet	☒
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l’honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l’environnement requises au titre d’autres législations applicables ✕

Je certifie sur l’honneur l’exactitude des renseignements ci-dessus ✕

Nom

Loizeau

Prénom

Olivier

Qualité du signataire

Directeur général de Vendée Energie

À

La Roche sur Yon

Fait le

10/06/2024



Signature du (des) demandeur(s)